



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
et de la mer
service maritime**

Nice, le **25 OCT. 2023**

h = 2023/673

Le directeur départemental
des territoires et de la mer
à
Métropole Nice-Côte-d'Azur
Service GC & bâtiment - Haliotis 2
Crystal Palace
369/371 Promenade des Anglais
CS 53135
06203 NICE Cedex 3

À l'attention de M. Stéphane SAUTET

Objet : Haliotis - réfection endiguement de la plateforme – Nice

Par courrier du 25 septembre 2023, reçu dans mon service le 02 octobre 2023, vous m'avez fait parvenir un dossier de demande d'avenant au transfert de gestion.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des travaux visés en objet.

Par la présente, je vous informe que votre dossier est complet. L'instruction administrative du dossier peut donc être lancée, conformément aux dispositions de l'article R. 2123-9 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Toutefois, je vous informe que la complétude du dossier ne préjuge pas de sa recevabilité et que des modifications et/ou compléments peuvent vous être demandés dans le cadre de l'instruction administrative.

En conséquence, le présent courrier constitue la pièce requise au titre des dispositions de l'article R. 214-2 II du code de l'environnement, qui devra être jointe par le demandeur à son dossier de déclaration loi sur l'eau.

**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes**
Eric LEFEBVRE